



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 048-18

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17073 relatif aux travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthelay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 048-18

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17073 relatif aux travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché n° F17073, relatif aux travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de La Grande Chartreuse à Chambéry, a été confié au groupement d'entreprises Giroud Garampon / Sogea Rhône-Alpes, dont le mandataire est Giroud Garampon, pour un montant indicatif selon détail quantitatif estimatif de 241 880,40 € HT.

Un avenant doit être passé pour prendre en compte les travaux complémentaires effectués et la prolongation de délais liée aux contraintes de circulation.

En effet, les branchements en plomb partiellement modernisés en 2011 ont dû être repris jusqu'en limite de propriété en traversée de ruisseau et dans des talus escarpés. De plus, le protocole d'éclatement de la conduite a dû être adapté pour maintenir la circulation des riverains et l'accès à l'hôtel-restaurant « Ô Pervenches », entraînant une prolongation de délai de 6 semaines.

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 29 176,77 € HT, soit un pourcentage d'augmentation du marché de 12,06 %.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu le marché F17073,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au marché F17073,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 048-18

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° F17073 relatif aux travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau potable en technique sans tranchée chemin des Charmettes et avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	03 mai 2018
Annexe :	Avenant 1 au marché F17073;Annexe avenant 1 marché F17073;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20879H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20879H1

Date de transmission en Préfecture :	22 mai 2018
Date de réception en Préfecture :	22 mai 2018